

Vendredi 13 mars 2020

## Nouvelles mesures de la Ville de Pantin pour lutter contre l'épidémie de Covid-19

Pour faire suite aux annonces du Président de la République lors de son allocution jeudi 12 mars, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la ville de Pantin s'organise et prend des mesures spécifiques prenant effet à partir du lundi 16 mars :

- Fermeture des crèches municipales et des haltes jeux ;
- Fermeture des centres de loisirs de la ville ;
- Fermeture des antennes jeunesse et de la ludothèque ;
- Fermeture des espaces de restauration dédiés aux seniors ;
- Suspension des activités de l'école municipale des sports (EMIS) ;
- Suspensions des activités seniors (ateliers, sorties, etc.) ;
- Suspensions de toutes les activités collectives des maisons de quartier ;
- Suspension de tous les spectacles et manifestations.

En parallèle, sur décision de Monsieur le Maire, la ville de Pantin s'organise afin de permettre aux personnels soignants pantinois ou exerçant à Pantin de bénéficier d'un mode d'accueil pour leurs enfants et d'assurer ainsi la continuité du système de soin. Les demandes des personnels soignants seront centralisées à l'adresse mail : [soutien.soignants@ville-pantin.fr](mailto:soutien.soignants@ville-pantin.fr)

Pour les personnes n'étant pas considérées comme personnel soignant nécessaire à l'organisation des soins liés au Covid-19, aucun mode de garde ne pourra être assuré par la ville.

Dans ce contexte particulier, la Ville de Pantin appelle chacune et chacun à ses responsabilités et à faciliter la mise en place de ces mesures.

### Contact presse :

Mathilde Brochard Tél 01 49 15 38 57 / 06 34 30 07 28 / [m.brochard@ville-pantin.fr](mailto:m.brochard@ville-pantin.fr)